

PROCESSUS DE SOINS

Le processus de soins se fonde sur la satisfaction de besoins fondamentaux physiques et psychiques. Il constitue un outil précieux permettant d'identifier les éventuels problèmes concernant chaque besoin, de fixer des objectifs dont découleront des mesures ou des soins, dont il conviendra de vérifier les effets et si nécessaire de réajuster ou d'adapter.

Le processus de soin est basé sur :

1. l'anamnèse
2. Les diagnostics posés par le vétérinaire (qui figureront dans l'anamnèse)
3. les observations du praticien
4. les indications fournies par le détenteur de l'animal

Le praticien aura ainsi à sa disposition toutes les informations utiles lui permettant d'effectuer une démarche de soins logique et cohérente et un suivi efficient de l'animal, visite après visite.

BESOINS FONDAMENTAUX



Respirer : respiration sans entraves, capacité d'adaptation à l'effort



Boire et manger : alimentation adaptée aux besoins (quantité, qualité), appétit, état de la bouche, poids, digestion



Eliminer (miction, défécation) : mictions/défécations dans la norme, consistance, couleur, odeur. Pour le chat, miction et défécation à des endroits appropriés



Se mouvoir, maintenir une bonne posture : avoir une posture physiologique au repos et en mouvement, absence de limitations et de douleurs



Se reposer, dormir : lieu approprié, bonne qualité du repos et du sommeil



Maintenir sa température : température adaptée du lieu de vie, possibilité de se mettre au chaud/au frais



Maintenir un bon état de la peau et des téguments : faire sa toilette (chien, chat), mesures d'hygiène appropriées appliquées par le propriétaire (brossage, toilettage, nettoyage des oreilles, etc.), pelage en bon état, absence de problèmes cutanés (blessures, lésions de grattage, rougeurs, etc.)



Eviter les dangers : en particulier lorsqu'un animal voit mal ou entend mal ou dans certains cas de problèmes locomoteurs



Jouer d'une bonne santé psychique : comportement adéquat, absence de peurs injustifiées et d'anxiété, absence de troubles cognitifs, relation de confiance avec l'humain, interactions appropriées avec les congénères



Communiquer, interagir : certaines espèces (chiens, équidés) doivent pouvoir être en contact avec des congénères et interagir avec eux.



Avoir une activité (« travail », jeux, promenades, apprentissages) : besoin d'une activité physique et mentale adaptée aux besoins de l'espèce, de la race, à l'âge et à l'état de santé.



Maintenir une qualité de vie aussi bonne que possible en cas de **maladie** et lors du **vieillessement**

DEMARCHE

Dans une première phase et pour chacun de ces besoins, le praticien observe l'animal et collecte des informations auprès de son propriétaire en vue de déterminer si le besoin est satisfait ou non en fonction de l'espèce, de la race, de l'âge et des spécificités de l'animal.

Lorsqu'un besoin n'est pas satisfait, la marche à suivre est la suivante :

Phase 1 : description de vos observations et inscription des informations fournies par le propriétaire de l'animal, par exemple : pelage terne, boiterie, diarrhées fréquentes...

Phase 2 : identification du/des problème(s). Il faut bien différencier une **observation** d'un **diagnostic**. Si nous prenons l'exemple de la parodontose, elle constitue un **diagnostic** (que seul le vétérinaire est habilité à poser) qui peut induire plusieurs **problèmes** que le naturopathe peut constater simplement en regardant dans la bouche de l'animal ou en posant des questions au détenteur de l'animal, sans effectuer aucun geste invasif : présence de tartre, mauvaise haleine, gencives enflammées, saignements, difficulté à mâcher...

Le praticien est tenu de scrupuleusement veiller à ne pas évoquer de suspicion d'une pathologie avec le détenteur de l'animal ni inscrire un diagnostic présumé dans le dossier de l'animal sur la base de ses observations s'il ne dispose pas d'un diagnostic établi par le vétérinaire.

Phase 3 : détermination des objectifs qui peuvent être généraux ou à court, moyen, long terme. Dans notre exemple de la parodontose, l'objectif à court terme est de consulter le vétérinaire (qui effectuera par ex. détartrage sous narcose), l'objectif à moyen et long terme étant le maintien d'un bon état de la dentition et des gencives.

Phase 4 : mesures conseillées. Prenons ici l'exemple de l'arthrose. Partons de l'idée que le praticien est en possession du diagnostic du vétérinaire et qu'il est informé d'un éventuel traitement médicamenteux.

Il a identifié les problèmes, par exemple : difficultés à se mobiliser lors de la mise en route, gémissements selon les mouvements effectués, posture antalgique, boiterie...

Les mesures possibles dans le contexte des approches naturelles peuvent être, par exemple, l'administration de plantes anti-inflammatoires, les massages de détente, l'acupressure, l'application d'emplâtres d'argile contenant des huiles essentielles anti-inflammatoires...

Les mesures consistent aussi à prodiguer des conseils au propriétaire pour favoriser le bien-être et le confort de l'animal : maintien d'un poids optimal, lieu de couchage confortable, passerelle pour l'accès au véhicule, porter si possible l'animal dans les escaliers, activité physique douce et régulière, éviter les jeux brutaux avec des congénères, éviter les sauts...

Pour certaines des mesures envisagées (notamment plantes et huiles essentielles), il convient d'avoir l'accord du vétérinaire si un traitement médicamenteux a été instauré de manière à s'assurer de l'absence de contre-indications et d'interactions avec le ou les médicament(s).

Phase 5 : effets des mesures prises. L'observation de l'animal et les informations du propriétaire lors de la visite suivante permettront de déterminer si les mesures conseillées ont été mises en œuvre et quels effets elles ont eu. L'objectif fixé est-il atteint ? Le détenteur de l'animal a-t-il rencontré des difficultés pour les appliquer ? A-t-il renoncé à certaines mesures en raison de ces difficultés ? L'animal tolère-t-il bien les mesures mises en place ?

Phase 6 : réajustement. Si, lors de la visite suivante, il s'avère que les mesures appliquées n'ont pas eu – ou seulement partiellement – les effets espérés, que l'animal a mal toléré certaines mesures ou que le détenteur de l'animal a rencontré des difficultés ou une impossibilité, le praticien réajuste, modifie ou complète les mesures conseillées en fonction de la situation, si c'est possible...